

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MARS 2015**

Délibération
n° 2015.03.123

**Espace Carat - Salon
des "Vins et
Spiritueux" : tarifs,
règlement particulier
et conventions types**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2015**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD à Danielle CHAUVET, Karen DUBOIS à Yannick PERONNET, Nicole GUENOLE à Jean-Luc VALANTIN, Elisabeth LASBUGUES à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Jacques PERSYN, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, Karen DUBOIS, Nicole GUENOLE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2015

**DELIBERATION
N° 2015.03.123**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Madame FOSTAN**

**ESPACE CARAT - SALON DES "VINS ET SPIRITUEUX" : TARIFS, REGLEMENT
PARTICULIER ET CONVENTIONS TYPES**

Dans le cadre de ses missions, la régie de l'Espace Carat organise son premier Salon des « Vins et Spiritueux » les :

- vendredi 4 décembre 2015 de 18 h à 21 h : soirée privée sur invitation,
- samedi 5 et dimanche 6 décembre 2015, de 10 h à 19 h : ouvert au public.

L'entrée du Salon sera gratuite pour le public. Les recettes du salon seront générées par la location d'espace d'exposition (stands), la vente d'espaces publicitaires sur le catalogue du salon et par des partenariats avec des entreprises.

Un règlement particulier comprenant les conditions de location et les bons de commande a été rédigé afin de définir les modalités d'occupation pour les exposants, les partenaires et les prestataires de service selon les conventions-types annexées :

- convention-type de partenariat qui met en place une participation par laquelle une entité privée ou publique participe à la manifestation tout en lui apportant son soutien (financier ou en nature),
- convention-type de prestations de service qui est mise en place dans le cadre d'une location de matériels ou de prestations de services, après consultation de différents prestataires.

Il conviendra enfin d'approuver les tarifs de location de stands, de vente d'espaces publicitaires et de partenariat nécessaires à l'organisation du salon.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 18 février 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 18 mars 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER le règlement particulier du Salon des « Vins et Spiritueux » qui se déroulera à l'Espace Carat du 4 au 6 décembre 2015,

D'APPROUVER les conditions de location, la grille tarifaire ainsi que les conventions-types pour l'organisation de ce Salon,

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

D'IMPUTER les recettes et les dépenses au budget annexe de l'Espace Carat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (23 ABSTENTIONS),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 01 avril 2015	<u>Affiché le :</u> 01 avril 2015